



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES PUPILLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC DU LOIRET

=====

ADPEP 45

COMPTE ADMINISTRATIF

CAMSP

2023

ADPEP 45
25 Boulevard Jean Jaurès
CS 15615
45056 ORLEANS Cedex 1

CAMSP
13 rue du port Saint Roch 45200 MONTARGIS
9 rue Gutenberg 45500 GIEN

RAPPORT D'ACTIVITE	4
I. Introduction.....	4
II. Présentation de l'association.....	4
III. Présentation de l'établissement.....	6
A. Le cadre réglementaire	6
B. Le CAMSP	7
C. Les missions	7
D. Les outils de la loi 2002-2.....	7
E. Fonctionnement interne de la structure	8
F. Faits marquants	9
IV. Actions développées au cours de l'année.....	9
A. Activité de l'année 2023.....	9
B. La structure et la transformation de l'offre.....	10
C. Projets développés au sein de la structure	10
D. Les partenariats	11
E. Perspectives 2024	12
V. Les ressources humaines	13
A. Tableau des effectifs.....	14
B. La formation du personnel	15
C. Les points saillants de la politique RH de l'établissement.....	16
VI. Synthèse des perspectives.....	16
RAPPORT FINANCIER	17
I. Investissement.....	17
I. Fonctionnement	18
Produits de fonctionnement Réalisé = 1 208 133.41 € Budget = 1 112 398.00 €.....	19
Groupe 2 Réalisé = 7 104.57 € Budget = 0.00€	20

Groupe 3 Réalisé = 101 234.35 € Budget = 12 604.00 €20

RAPPORT D'ACTIVITE

I. Introduction

Les comptes administratifs 2023 des établissements et services gérés par l'Association sont marqués sur le volet financier par :

- ✓ **Le contexte socio-économique national et international** : es dépenses afférentes à l'exploitation courante subissent ce contexte inflationniste notamment en ce qui concerne les consommables, le carburant, les produits alimentaires mais également l'envolée des prix de l'énergie déjà enclenchée en fin d'année 2022 qui s'est poursuivie en 2023 ;
- ✓ **L'attractivité des métiers du secteur médico-social et le sous-financement des revalorisations salariales** : la crise des métiers qui a fait suite à la crise sanitaire se traduit en terme financier par :
 - ↳ Un recours accru à des personnels remplaçants en contrat direct ou par le biais de l'intérim ;
 - ↳ Un absentéisme des personnels titulaires « usés » par l'augmentation de leur charge de travail ;
 - ↳ Le sous-financement des mesures de revalorisations salariales issues de la Conférence des métiers du 18 février 2022 pour les professionnels éducatifs et de l'accompagnement qui faisaient déjà l'objet d'un sous-financement en 2022 s'est poursuivi en année pleine en 2023 ;
- ✓ **Le développement du numérique dans la société mais aussi les pratiques des ESMS** : Le numérique, de plus en plus présent, au sein des structures que se soient comme outil de compensation du handicap ou comme un outil de communication, induit une évolution des équipements informatiques (matériels, réseaux.) ainsi qu'un accroissement de la maintenance informatique.

II. Présentation de l'association

L'œuvre des Pupilles de l'Enseignement Public (PEP) est créée en 1915 par des universitaires entourés d'enseignants et amis de l'école publique pour aider matériellement et moralement les orphelins et victimes de guerre, puis les enfants de mutilés et réformés, fréquentant ou ayant fréquenté l'école publique : c'est l'époque du fameux « sous des pupilles ».

Cette œuvre se définit dès son origine comme œuvre de secours et d'assistance mais aussi d'éducation : éducation à la solidarité, éducation par la solidarité. Dans ce contexte, l'Association Départementale du Loiret est fondée dès janvier 1916. L'association modifie ses statuts en 1967, se détachant ainsi de l'administration des centres de vacances pour se consacrer à la gestion des établissements

spécialisés que requiert le handicap physique, mental, intellectuel ou social des enfants et adolescents. En 1980, elle étend son action aux adultes en difficulté.

L'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public du Loiret est affiliée à la fédération générale des PEP, et est reconnue d'utilité publique.

Cinq principes guident l'action des PEP depuis ses origines :

Solidarité, affirmant que tous les hommes sont égaux en droit quelles que soient leurs difficultés et que la société doit développer des actions pour que ces droits puissent s'exercer. Seule une approche diversifiée des personnes et des situations permet de remédier aux inégalités.

Laïcité, pour favoriser le vivre ensemble dans le respect des opinions individuelles et des différences, mais aussi pour s'enrichir des différences.

Citoyenneté, chaque personne en situation de handicap ou en grande difficulté est membre à part entière de la société. Dans une société d'appartenance, chacun doit pouvoir exercer pleinement sa citoyenneté et accéder à la totalité de ses droits et devoirs.

Justice sociale, car la citoyenneté ne peut s'exercer pleinement sans justice sociale. C'est pourquoi les PEP situent leurs actions dans une perspective de transformation sociale pour l'accès de tous à une égale dignité.

Respect des droits fondamentaux des personnes accompagnées et de leurs familles est au centre des préoccupations de l'Association et de chacun de ses établissements et services.

Ainsi, les PEP 45 gèrent sur le département du Loiret et les départements limitrophes 24 établissements et services, allant de la petite enfance à l'accompagnement de personne handicapée vieillissante :

Secteur Enfant :

Pôle Accompagnement Médico-socio-éducatif et Apprentissage	Pôle Accompagnement Polyvalent Enfants/Adolescents	Pôle Accompagnement Accueil Soins Spécialisés	Pôle Accompagnement Social et Professionnel
<ul style="list-style-type: none"> • IME Baule • IME Gien • IME la Source • ERF • Service Relais 	<ul style="list-style-type: none"> • CMPP • CAMSP • SESSAD DTP • Antenne DV 41 • EMAS • UEMA Biogny Sur Bionne • UEMA Lorris • UEEA Orléans • PRH 	<ul style="list-style-type: none"> • MAS la Devinière • MAS les Saulniers • SAMSAH • Dispositif l'Oréal • SSIAD porteur : <ul style="list-style-type: none"> • ESMNE • PCPE • ASTUS • Communauté 360 	<ul style="list-style-type: none"> • Foyer Hébergement Gien • ESAT Servi PEP • SAVS Gien • Foyer Hébergement Orléans • SSO Gien • SAVS Orléans • FVJ Gien • ESAT PEP Giennois • Entreprise Adaptée • DIDE • SESSAD PRO

III. Présentation de l'établissement

A. Le cadre réglementaire

Les centres d'action médico-sociale précoce (CAMSP) sont des établissements médico-sociaux chargés de la prise en charge précoce des problématiques chez les enfants âgés de 0 à 6 ans présentant des handicaps, des difficultés ou des retards dans leur développement. A ce titre, ils sont régis par le code de l'Action Sociale et des Familles (article L 312-1). Il y est également fait mention dans le code de la santé Publique (article L 2132-4).

B. Le CAMSP

Le CAMSP s'inscrit dans l'offre d'accompagnement proposé par l'association des PEP 45. Il a ouvert ses portes en octobre 2001. Sa capacité d'accueil était alors de 30 places sur un site unique à Montargis. Deux ans plus tard, une antenne du CAMSP ouvre ses portes à Gien avec une autorisation pour 30 places et celle de Montargis voit sa capacité d'accueil augmentée de 10 places, soit un agrément global de 70 places. La capacité d'accueil augmente progressivement au fil des années pour atteindre celle de 80 depuis 2018, date du dernier arrêté renouvelant l'autorisation.

C. Les missions

Les CAMSP assurent :

- Le dépistage des déficits ou handicaps
- La prévention de leur évolution
- Les soins et la rééducation permettant le maintien de l'enfant dans un milieu de vie ordinaire
- L'accompagnement des familles dès l'apparition des premiers signes d'inquiétude
- L'aide à l'intégration dans les structures d'accueil de la petite enfance (crèche, halte-garderie, école maternelle)
- Le lien avec les structures hospitalières et de ville

Une équipe pluri disciplinaire y accompagne les enfants et leur entourage dans le diagnostic, la prévention, le traitement et la rééducation. Les CAMSP participent à faciliter l'adaptation des enfants dans leur milieu familial, social et scolaire. Ils proposent un suivi par des consultations et/ou des séances individuelles ou de groupe.

D. Les outils de la loi 2002-2

La charte des droits et libertés de la personne accueillie, le livret d'accueil et le règlement de fonctionnement sont actualisés et remis systématiquement aux familles lors des premiers entretiens. Ils présentent le CAMSP dans ses missions et son fonctionnement. Les familles peuvent se référer à ces documents à tout moment en cas de questionnement ou de besoins de précisions.

Un document individuel de prise en charge est établi pour chaque enfant admis et signé par la direction et les détenteurs de l'autorité parentale. Cette signature fait l'objet d'une rencontre entre les protagonistes. Les droits et devoirs des enfants ainsi admis sont présentés aux parents à cette occasion. Chaque année, les projets d'accompagnement des enfants sont revus. Un avenant au DIPC est rédigé si ce projet évolue. Cet avenant répond au même formalisme de signature.

Le projet de service est en cours de réécriture. La dernière version date de 2010. Des réunions générales de cadrage ont été organisées, les professionnels travaillent actuellement en groupes de pairs. Ils sont invités à remettre en question les processus de fonctionnement actuels pour en étudier l'adaptation aux besoins des usagers et réfléchir communément à leur éventuelle adaptation.

La participation des usagers est à ce jour peu présente sur le plan institutionnel et fait l'objet d'une réflexion sur les modalités de réponse à cette obligation que pourrait proposer le CAMSP. La réécriture du projet de service constitue une occasion de les solliciter sur les évolutions qui leur paraissent à envisager. Une réunion d'expression leur sera prochainement proposée en ce sens.

E. Fonctionnement interne de la structure

Au fil des années, le CAMSP a revu son fonctionnement face à l'évolution des besoins des usagers via une constante adaptation. L'équipe de professionnels s'est étoffée et diversifiée puisque de nouveaux accompagnements ont pu être proposés aux enfants admis. En parallèle, le CAMSP a également dû trouver des palliatifs à la baisse démographique des professions médicales et de certaines spécialités paramédicales.

Si les missions initiales du CAMSP telles que définies réglementairement demeurent, les plans autisme successifs de 2005 à 2022 puis le plan de stratégie nationale pour les TND (autisme, DYS, TDAH, TDI) sont venus mettre l'accent sur ces accompagnements spécifiques, invitant les CAMSP à développer leurs réponses aux difficultés des enfants concernés. Des financements ainsi ciblés ont permis aux professionnels de bénéficier de formations spécifiques visant au dépistage et à l'accompagnement de ces troubles.

Le fonctionnement actuel du CAMSP dans son rapporte entre le nombre de professionnels et le nombre de demandes d'admission se confronte à l'impossibilité de répondre à l'ensemble des demandes et de s'inscrire pleinement dans la dimension de précocité. Une fois admis, les enfants sont inscrits sur des listes d'attentes correspondant aux spécialités en réponse aux besoins ciblés. Selon les professions, ce délai peut se révéler relativement long, jusqu'à 18 mois. Cette attente, outre générer de l'insatisfaction et de la frustration chez les parents, constitue une réelle perte de chance pour les enfants. Il en est ainsi tout particulièrement des orthophonistes et psychomotriciens. La situation tend à s'étendre aux éducateurs spécialisés.

F. Faits marquants

Les premiers mois de l'année 2023 ont été marqués par l'absence de médecin. Les procédures d'admission, d'obtention des documents médicaux indispensables à la constitution des dossiers et d'adressage des enfants s'en sont trouvées ralenties. Les professionnels ont été amenés à s'adapter à cette situation pour amoindrir autant que possible les répercussions sur le suivi des enfants. Un médecin a rejoint l'équipe en mai avec une présence de 2 demi-journées par semaine. A défaut de couvrir l'ensemble des besoins sur le modèle de l'organisation précédente avec la présence régulière d'un médecin, ce pédiatre apporte à l'équipe un éclairage médical sur des situations qui les questionnent et vient en appui sur certaines problématiques.

Cette vacance de poste, cumulée à celle du poste de directeur adjoint pendant 4 mois et au recrutement de la neuropsychologue en septembre, alors que les crédits ont été octroyés dès janvier, explique en majeure partie le résultat financier excédentaire de l'exercice 2023.

En 2023, l'équipe a élaboré, après un travail mené sur plusieurs temps d'échanges, une charte commune de valeurs professionnelles et de principes organisationnels autour d'une dynamique de cohésion d'équipe. Un cabinet extérieur sollicité en ce sens a accompagné les professionnels dans cette démarche en réponse à des problématiques inhérentes à des éléments source d'incompréhension. Ce travail s'est révélé fructueux dans la mesure où les professionnels observent une communication adaptée et opportune entre eux et peuvent échanger librement sur leurs sources de divergences sans nuire à l'obtention d'un consensus dans l'intérêt des usagers.

Un logiciel de dossier unique informatisé a été déployé en 2023. Les professionnels ont été formés en août pour pouvoir utiliser progressivement ce nouvel outil. L'objectif était de se familiariser avec les modalités une à la fois pour n'utiliser que ce nouveau logiciel à compter de 2024.

IV. Actions développées au cours de l'année

A. Activité de l'année 2023

Le nombre d'enfants en file active au 31 décembre 2023 s'élève à 164.

Le nombre de séances réalisées en 2023 est de 4 568, soit 1 217 de plus qu'en 2022. Cette évolution positive s'explique en partie par un accroissement de l'effectif du CAMSP puisqu'à partir de septembre 2023, une neuro psychologue et une éducatrice sont venues étoffer l'équipe.

68 enfants ont quitté les effectifs du CAMSP et 55 enfants ont été nouvellement admis.

Le rapport annuel d'activité à fournir à la CNSA habituellement pour le 30 avril est exceptionnellement reporté au mois de novembre. Un texte réglementaire est attendu pour arrêter la nouvelle trame de ce rapport. Les éléments d'ordre collectif sur l'activité globale du CAMSP laisseront place à la complétude d'éléments individuels, une ligne par enfant accueilli étant désormais à compléter.

B. La structure et la transformation de l'offre

Le poste de coordinatrice pédagogique destiné à être occupé par un professionnel de l'Education nationale était confié à une salariée du CAMSP depuis plus d'une année. La personne titulaire de ce poste était absente sans avoir pour autant libéré le poste. Ces missions sont de nouveau tenues par une enseignante de l'Education Nationale depuis septembre 2023. La convention de mise à disposition est de ce fait appliquée. En relai des éducateurs qui accompagnent les enfants, cette coordinatrice assiste notamment aux réunions organisées par les écoles sur des situations individuelles.

En complément, le CAMSP se montre force de proposition auprès de l'Education Nationale pour intervenir dans les structures scolaires. La découverte du milieu d'apprentissage et d'évolution des enfants, les échanges avec les enseignants et accompagnants sur les difficultés rencontrées et les points à travailler en collaboration vont dans le sens de l'inclusion des enfants. Cette démarche ne peut se mettre en place que ponctuellement au regard du temps qu'elle monopolise pour les professionnels concernés. Des actions similaires sont conduites auprès des structures d'accueil de la petite enfance.

C. Projets développés au sein de la structure

Le maintien en poste d'une éducatrice spécialisée en CDD pour une année supplémentaire a permis la mise en place d'entretiens de guidance parentale à compter de septembre 2023. Une éducatrice formée en ce sens reçoit les parents pour lesquels un besoin d'accompagnement a été constaté par les professionnels ou ayant exprimé eux même le souhait de bénéficier de cet accompagnement.

Concernant l'accompagnement des enfants présentant des TND, une neuro psychologue reçoit les enfants pour lesquels une suspicion d'un tel trouble émane des entretiens d'admission. En fonction des éléments émanant de ces bilans ou observations et après échange en équipe, elle peut proposer un suivi de l'enfant et orienter les parents vers des professionnels ou une structure spécialisée.

Divers groupes ont pris place au sein du CAMSP. Certains rassemblent des enfants présentant des difficultés similaires ou pour lesquels un travail autour de la socialisation est opportun. Ces groupes peuvent avoir pour support le jeu, les comptines ou les contes. En parallèle, des groupes de parents se sont tenus dans l'objectif d'inviter ces derniers à poursuivre au domicile le travail mené en séance et de les guider dans cette mise en place.

D. Les partenariats

Les actions menées au sein du CAMSP auprès des usagers ne prennent pleinement sens que si elles s'inscrivent dans le contexte global de développement de l'enfant. Il ne peut être fait abstraction du quotidien de l'enfant, de son environnement et des éléments en lien avec les autres services ou institutions qu'il côtoie. Pour se faire, des échanges réguliers tant organisationnels que propres aux situations individuelles sont organisés avec les partenaires de la petite enfance en vue de partager les informations qui peuvent l'être et de coordonner les interventions.

- L'infirmière puéricultrice coordinatrice des soins échange chaque mois avec une coordinatrice de la Plateforme de Coordination et d'Orientation (PCO)s. Les adressages réciproques sont pointés en vue de connaître l'état d'avancement de la demande et de relever les situations en suspens. En parallèle, le CAMSP participe au comité stratégique de la PCO à raison de 2 par an. Il y est notamment débattu sur les projets en cours et le CAMSP peut ainsi y faire remonter ses souhaits et suggestions d'évolution.
- Sur les deux secteurs d'intervention, la PMI est un collaborateur majeur du CAMSP. Des rencontres semestrielles se tiennent en vue de partager les informations utiles à l'accompagnement des enfants suivis. Dans l'intervalle de ces réunions, les professionnels des deux services échangent au fil des besoins et de l'évolution des situations.
- Le centre médico psychologique pour enfants du centre hospitalier de l'agglomération montargoise se trouve sur le même site géographique que le CAMSP à Montargis et dispose également d'une antenne à Gien. Des rencontres sont organisées pour transmettre les informations relatives aux enfants orientés vers ce service à la suite de leur accompagnement par le CAMSP. Il en va de même avec le Centre médico psycho pédagogique (CMPP).
- Le lien avec les structures sanitaires ne doit pas être oublié. Les adressages vers le CAMSP émanent dans une grande partie des situations du secteur hospitalier, à savoir les services de maternité ou de pédiatrie. Cette collaboration se développe

progressivement. Un renforcement est visé notamment par le biais d'une communication au sein même de ces services sur les missions du CAMSP et sur ses modalités d'accès par les usagers. Des staffs ont déjà eu lieu pour échanger autour de situations particulières en vue précisément d'organiser la sortie d'hospitalisation des enfants et de garantir la continuité des soins et des accompagnements.

- Le dispositif de Programme de réussite éducative porté par l'agglomération montargoise et le CAMSP sont amenés à se retrouver sur l'accompagnement de mêmes enfants. Là encore des échanges réguliers et une communication adaptée sur les domaines d'intervention de chacun apporte une réelle plus-value dans l'adaptation des interventions de chacun.
- L'aide sociale à l'enfance et le CAMSP travaillent ensemble sur les situations des enfants pour lesquels une mesure de protection existe.

Outre l'intérêt évident dans l'accompagnement des enfants de ces échanges et temps de coordinations, ce sont aussi les parents qui sont positivement impactés par ces partenariats. En effet, la transmission des informations sur leur environnement, l'échange sur leurs attentes, ou encore l'adaptation commune à leurs difficultés sont autant de signes qui véhiculent un message de cohérence et de professionnalisme des différents services les accompagnant.

E. Perspectives 2024

L'inclusion apparaît de plus en plus comme une dimension majeure de l'accompagnement des enfants admis au CAMSP. Ceci se révèle d'autant plus avec l'avancée de l'âge de l'instruction obligatoire à 3 ans. Les professionnels du CAMSP disposent des éléments nécessaires pour accompagner les partenaires de terrain, que ce soit à l'école, dans les structures d'accueil des jeunes enfants et auprès des structures de droit commun. L'arrivée de l'ergothérapeute dans l'équipe s'inscrit en partie dans ces missions d'adaptation de l'environnement. La sollicitation d'un poste de référent inclusion dans le cadre des projets présentés dans le CPOM vise à répondre à ce besoin.

L'actualisation du projet de service constitue un important travail à mener en 2024 en ce qu'il remet en question une des pratiques organisationnelles. L'évolution des besoins des enfants et de leurs parents doit être étudiée pour veiller à y apporter une réponse adaptée dans la limite des moyens dont dispose le CAMSP. Les professionnels sont parties prenantes de cette réflexion et se montrent force de proposition au fil des séances.

V. Les ressources humaines

A. Tableau des effectifs

Personnel du CAMSP (hors cadre administratif, comptable et directeur adjoint) au 31 décembre 2023 :

	ETP global	Montargis (45 places)	Gien (35 places)	ETP non pourvu
Médecin pédiatre	0.30 ETP	0,10 ETP	0,10 ETP	0.10 ETP
Médecin psychiatre	0.24 ETP			0.24 ETP
Infirmière puéricultrice coordinatrice de soins	0.80 ETP	0.40 ETP	0.40 ETP	
Secrétaires médico-sociales	1.80 ETP	1 ETP	0.80 ETP	
Psychologues	2.30 ETP	1.25 ETP	1.05 ETP	
Psychomotricien(ne)	2.22 ETP	0.56 ETP	1 ETP	0.66 ETP
Kinésithérapeute	1.07 ETP	0.70 ETP	0.37 ETP	
Orthophoniste	0.45 ETP	0.45 ETP		
Educatrices spécialisées	1.95 ETP	1 ETP	0.95 ETP	
Assistante sociale	1.20 ETP	0.90 ETP	0.30 ETP	
Ergothérapeute	0.50 ETP			0.50 ETP
Total ETP	12.83 ETP	6.36 ETP	4.97 ETP	1.50 ETP

B. La formation du personnel

FORMATIONS CAMSP 2023			
Dates	Professionnels	Intitulé	Nombre de jours
06 janvier 2023	1 psychomotricienne	Formation au profil sensoriel de DUNN	1 jour
Du 5 au 7 juin 2023	1 psychomotricien	Percussions corporelles et vocales	2 jours
19 juin 2023	1 éducatrice spécialisée	Le TDA/H définition, repérage, adaptations	1 jour
22 juin 2023	1 psychologue	La caravane TND	1 jour
23 et 24 août 2023	Tous les professionnels	Ogirys personnel accompagnant	2 x 1 jours
Du 2 au 6 octobre 2023	1 infirmière	Spécificité des entretiens menés avec des enfants	5 jours
Du 9 au 13 octobre 2023	1 éducatrice spécialisée	Troubles des apprentissages chez l'enfant et l'adolescent : repérage et accompagnement	5 jours
23 octobre 2023	1 éducatrice spécialisée	Le programme d'entraînement aux habiletés parentales Barkley	1 jour
Du 24 octobre au 11 décembre 2023	1 psychologue	Formation à la grille ECPA	3 jours
Octobre 2023	1 psychologue	Les troubles du neurodéveloppement (TND) en blocs et en détails	21 heures en e-learning
16 et 17 novembre 2023	1 psychologue, 1 éducatrice spécialisée, 1 éducatrice de jeunes enfants, 1 psychomotricienne et 1 kinésithérapeute	Les journées de l'ANECAMSP	2 jours
Du 16 novembre au 15 décembre 2023	1 assistante sociale	La parentalité à l'épreuve du handicap : accueillir un enfant handicapé	4 jours
27 et 28 novembre 2023	1 psychomotricienne	Interventions sur les troubles sensoriels dans les TND	2 jours

C. Les points saillants de la politique RH de l'établissement

Le CAMSP a cette particularité de fonctionner en ambulatoire, en proposant des entretiens et consultations sur des plages d'ouverture. Cette organisation permet d'offrir aux professionnels une grande souplesse dans leur organisation professionnelle. Il s'agit là d'un réel atout rendant ce service attractif pour les professionnels qui peuvent ainsi faire coïncider leurs contraintes professionnelles avec leurs organisations personnelles.

Au sein du CAMSP, les rôles de chaque professionnel sont définis, communiqués et respectés de chacun. La diversité des disciplines constitue une richesse pour le bon fonctionnement de ce service sur laquelle il convient de s'appuyer. Il émane de cette équipe une vraie coopération où chaque professionnel met ses compétences et connaissances au service des collègues et de la réflexion en faveur de l'accompagnement des enfants. Les professionnels sont de plus régulièrement sollicités pour le déploiement des projets du CAMSP.

VI. Synthèse des perspectives

Le CAMSP poursuit ses missions premières de dépistage, de prévention et d'accompagnement des enfants et de leurs parents. Des projets émergent et des réponses, partielles ou non, sont proposées aux nouveaux besoins. Un important travail d'adaptation et de diversification de l'offre est mené au quotidien. Ces accompagnements se révèlent positifs au regard des progrès constatés par les professionnels, les parents et les autres acteurs de leur environnement.

Cette réponse aux difficultés et handicaps des jeunes enfants mériterait d'être accrue avec une intervention plus précoce, plus complète et grâce à un relais plus appuyé sur les différents lieux de développement des enfants. Outre les limites inévitables des moyens dont dispose le CAMSP pour aller vers cette amélioration, les réflexions en cours dans le cadre de la réécriture du projet d'établissement conduisent à rendre efficaces les ressources actuellement disponibles.